

**SIVOM DU LITTORAL DES MAURES
CAVALAIRE-SUR-MER – LA CROIX VALMER**

Département du VAR

Arrondissement de DRAGUIGNAN

D E L I B E R A T I O N N° 2026-06-05-46

OBJET : Décision modificative n°1 – budget annexe « assainissement » M49

L'an deux mille vingt-six, le 16 septembre à 14h00, les membres du Comité Syndical du SIVOM du littoral des Maures, dûment convoqués le 9 septembre, se sont réunis, dans les locaux du SIVOM, sous la Présidence de M. Nicolas PATEL, Président du SIVOM du littoral des Maures.

Membres en exercice : 8

Membres présents : 8

M. Nicolas PATEL, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer
M. Nicolas RODRIGUEZ, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
M. Christian MARMAIN, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer
M. Philippe de VERON DE LA COMBE, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer
Mme Danielle KOCJANCIC, Déléguée titulaire, Mairie de La Croix Valmer
M. Eric JOUVENOT, délégué suppléant, Mairie de La Croix Valmer
M. Brice ANCELIN, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire
Mme Martine BERTAGNA, Déléguée suppléante, Mairie de Cavalaire

Membres excusés :

M. Marc-Antoine MIRA, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire, représenté par Mme Martine BERTAGNA
M. Alan HELLSTERN, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire

A été désignée secrétaire de séance : Christian MARMAIN

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que certains crédits inscrits au budget annexe « assainissement » M49 nécessitent d'être ajustés afin de tenir compte des besoins constatés en cours d'exercice.

Il précise que ces ajustements, réalisés par voie de décision modificative, n'ont pas pour effet de modifier l'équilibre général du budget mais permettent d'adapter les prévisions budgétaires aux dépenses et recettes effectivement constatées.

Les mouvements de crédits proposés sont retracés dans les tableaux ci-après :

Budget annexe « assainissement » M49 Section d'exploitation – Dépenses en euros			
DEPENSES	STEU	RES	TOTAL
61523-entretien & réparations réseaux	-6 330,00	-34 000,00	-40 330,00
618-divers		-6 000,00	-6 000,00
6222-commiss° recouvrement assai		36 000,00	36 000,00
6231-annonces et insertions	7 700,00		7 700,00
6248-transport boues	-5 000,00		-5 000,00
6411-salaires	-775,00	-4 335,00	- 5 110,00
6415-supplément familial		500,00	500,00
6451-cot URSSAF	-8 250,00	-6 000,00	-14 250,00
6453-cot caisses retraite	4 000,00	7 000,00	11 000,00
6458-cot autres organismes soc	4 250,00	4 000,00	8 250,00
6531-indemnités élus	650,00	650,00	1 300,00
6533-cot retraite élus	190,00	190,00	380,00
62871-rembt frais à collec rattachement	5 800,00	11 300,00	17 100,00
62876-rembt frais à ccgst	3 185,00	1 945,00	5 130,00
62878-rembt frais à tiers		-4 300,00	-4 300,00
6475-médecine travail, pharmacie	580,00	280,00	860,00
TOTAL	6 000,00	7 230,00	13 230,00

Budget annexe « assainissement » M49 Section d'exploitation – Recettes en euros			
RECETTES	STEU	RES	TOTAL
64198-autres remboursements	600,00	900,00	1 500,00
70876-rembt frais de ccgst	11 718,00		11 718,00
7588-autres produits gestion courante	1,00	11,00	12,00
TOTAL	12 319,00	911,00	13 230,00

Budget annexe « assainissement » M49 Section d'investissement – Dépenses en euros			
DEPENSES	STEU	RES	TOTAL
458101-opérat° compte de tiers	400 000,00	139 131,95	539 131,95
TOTAL	400 000,00	139 131,95	539 131,95

Budget annexe « assainissement » M49 Section d'investissement – Recettes en euros			
RECETTES	STEU	RES	TOTAL
458201-opérat° compte de tiers	400 000,00	139 131,95	539 131,95
TOTAL	400 000,00	139 131,95	539 131,95

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
 Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu la délibération n°2026-12-02-18 du 10 mars 2026 approuvant le budget primitif du budget annexe « assainissement » M49,
 Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts au budget annexe « assainissement » afin de tenir compte des besoins constatés en cours d'exercice,

NP

AR Prefecture

083-248300105-20260916-DELIB2026060546-BF
Reçu le 17/09/2026

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts au budget annexe « assainissement » afin de tenir compte des besoins constatés en cours d'exercice,

**Le Comité Syndical,
Après avoir entendu l'exposé du Président,
Et après en avoir délibéré,
Adopte à l'unanimité la présente délibération et :**

Article unique : **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget annexe « assainissement » M49, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

A Cavalaire-sur-Mer,
Les jours, mois et an ci-dessus

Transmis en Sous-Préfecture le : 17 SEP. 2026

**Le Président,
Nicolas PATEL**



**Le secrétaire de séance,
Christian MARMAIN**



NP